

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente avril à 20h30, le conseil municipal de la commune de Valloire-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la commune de Valloire-sur-Cisse, salle des fêtes, 14 place de la mairie, Chouzy-sur-Cisse, 41150 VALLOIRE-SUR-CISSE, sous la présidence de Catherine LHÉRITIER, Maire de Valloire-sur-Cisse.

Date de la convocation du conseil municipal : 26 avril 2021

Présents :

MMES ALLION COURTOIS, COURVOISIER, GACOIN, LHÉRITIER, PACCHIANI, PIEDECAUSA, ROUSSEAU, RYGIERT, SABATER et SAUPIN.

MM BLOUIN, BURNHAM, BRISSON, BRUNEAU, DELORY, DERRÉ, GUYARD, FLEURY, FOUCHAULT, MARÉCHAL.

Absents excusés ayant donné procuration :

- Monsieur TROFLEAU a donné procuration à Madame SABATER ;

Absents excusés : Monsieur NAVERAU était absent

Secrétaire de séance : Madame SABATER a été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de séance du 29 mars 2021 : Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

I. INFORMATIONS

1.1 Etat Civil

Madame le Maire donne les informations sur les actes d'Etat Civil de la commune depuis le mois de mars 2021 :

- Naissances : 4 naissances ;
- Mariages : 1 mariage ;
- PACS : 1 PACS ;
- Décès : 5 Décès ;

1.2 Urbanisme

Madame le Maire donne les informations sur les dossiers d'urbanisme de la commune depuis le mois de mars 2021 :

- 15 Déclarations de travaux, (14 acceptée et 1 refusée) ;
- 1 Permis de construire ;
- 5 Droits de Prémption urbains non requis ;

1.3 Retour de commission

- o Commission jeunesse du 20 avril 2021

Madame ALLION communique les premiers éléments de réponses reçus suite au questionnaire adressé aux jeunes de la commune de Valloire-sur-Cisse, âgés de 11 à 17 ans. La clôture du questionnaire est prévue le 10 mai 2021. Ce questionnaire a été envoyé à 132 familles soit 68 jeunes.

Les 45 réponses obtenues à ce jour, nous indiquent que l'âge moyen des jeunes est de 14 ans et qu'ils sont intéressés par des activités variées.

- o Commission communautaire développement et attractivité du territoire

Monsieur BRUNEAU rend compte de l'état des lieux sur les friches industrielles.

Le délai moyen pour requalifier une friche industrielle est d'environ 8 ans. Le budget moyen global est d'environ 3 millions d'euros (Acquisition, études, démolition, dépollution et viabilisation) pour une recette de 1.2 million d'euros hors subventions.

1.4 Elections départementales et régionales

Madame le Maire annonce que les élus et le personnel communal amenés à participer à la tenue des bureaux de vote lors des élections des 20 et 27 juin 2021, font désormais partie des personnes prioritaires pour la vaccination contre la COVID-19.

A la vue du nombre de personnes nécessaires pour la tenue des bureaux de vote, la journée sera divisée en 2 créneaux : 8h00 - 13h00 et 13h00 - 18h00.

Le tableau de présence est en cours de préparation et sera diffusé semaine 18 ou 19.

II. AFFAIRES GENERALES

2.1 Convention avec le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Electricité de Loir-et-Cher (SIDELC) - Travaux enfouissement rues de la Fontaine et du Bourg à Coulanges

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération de : Effacement des réseaux "rue du bourg" et "rue de la fontaine" sur la commune de COULANGES commune déléguée de VALLOIRE-SUR-CISSE, Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre, en date du 09/12/2020 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-&-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux.

Sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			Mode	PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
ELECTRICITE						
Etude AP	3 200,00 €	640,00 €	3 840,00 €	HT	2 560,00 €	640,00 €
Génie civil BT	75 000,00 €	15 000,00 €	90 000,00 €	HT	60 000,00 €	15 000,00 €
Divers imprévus	3 910,00 €	782,00 €	4 692,00 €	HT	3 128,00 €	782,00 €
TOTAL	82 110,00 €	16 422,00 €	98 532,00 €	HT	65 688,00 €	16 422,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC						
Etude AP	350,00 €	70,00 €	420,00 €	TTC	0,00 €	420,00 €
Génie civil EP	8 000,00 €	1 600,00 €	9 600,00 €	TTC	0,00 €	9 600,00 €
Luminaires	15 000,00 €	3 000,00 €	18 000,00 €	TTC	0,00 €	18 000,00 €
Divers imprévus	1 167,50 €	233,50 €	1 401,00 €	TTC	0,00 €	1 401,00 €
TOTAL	24 517,50 €	4 903,50 €	29 421,00 €	TTC	0,00 €	29 421,00 €
GC ORANGE						
Etude AP	750,00 €	150,00 €	900,00 €	TTC	0,00 €	900,00 €
Génie civil FT	30 000,00 €	6 000,00 €	36 000,00 €	TTC	0,00 €	36 000,00 €
Divers imprévus	1 537,50 €	307,50 €	1 845,00 €	TTC	0,00 €	1 845,00 €
TOTAL	32 287,50 €	6 457,50 €	38 745,00 €	TTC	0,00 €	38 745,00 €
TOTAL GENERAL	138 915,00 €	27 783,00 €	166 698,00 €		65 688,00 €	84 588,00 €

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif).

Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et/ou du Conseil Municipal.

Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux d'éclairage public et de télécommunication, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Concernant les travaux d'éclairage public, la commune pourra solliciter les participations financières du SIDELC dans les conditions décrites dans sa délibération N° 2016-29 du 15/09/2016 en pièce jointe. Le montant de ces participations sera transmis avant le début des travaux (tableau définitif).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vu le tableau estimatif des montants de l'opération ci-dessus :

- Demande d'obtention des participations financières "Eclairage public" du SIDELC,
- Décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération.
- Donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique BT ;
- Accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération
- Prend d'acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC ;
- Décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- Donne son autorisation à Madame Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

2.2 Convention avec PEP 41 pour l'organisation d'une semaine d'activités ludiques - demande d'agrément jeunes (11 - 17 ans)

La commune souhaite organiser une semaine d'activités ludiques dédiée aux jeunes de 11 -17 ans. Des discussions sont en cours pour confier l'organisation aux PEP 41 (association laïque et d'éducation populaire).

Une convention sera nécessaire pour cadrer l'organisation.

Une enveloppe prévisionnelle de 6 000 € est à inscrire au budget.

En conséquence, Madame le Maire demande de l'autoriser à effectuer toutes les démarches administratives pour l'organisation de cette semaine d'activités ludiques et notamment :

- La signature d'une convention avec les PEP 41 ou une autre association le cas échéant,
- La demande d'agrément jeunes (11 - 17 ans) auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de Loir-et-Cher,
- L'inscription de l'enveloppe budgétaire de 6 000 € au budget.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature d'une convention pour l'organisation d'une semaine d'activités ludiques ainsi que la demande d'agrément jeunes (11 - 17 ans) auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de Loir-et-Cher et l'inscription de l'enveloppe budgétaire de 6 000 € au budget.

2.3 Colos apprenantes

Il semble que le dispositif colos apprenantes, mis en place en 2020, soit renouvelé pour 2021.

Madame le Maire propose de renouveler le projet des colos apprenantes pour l'été 2021.

Pour rappel, il s'agit de séjours de vacances, déclarés en accueil collectif de mineurs, se déroulant tout au long de l'été et comportant des séances de renforcement des apprentissages du socle commun scolaire afin de remobiliser les mineurs en vue de la rentrée scolaire.

Ces séjours peuvent être organisés par des collectivités ou des associations. Leur contenu et leurs modalités d'organisation feront l'objet d'une labellisation, gage de sécurité et d'intérêt éducatif pour les jeunes y participant.

Les collectivités locales peuvent faire appel à ces séjours labellisés, et contribueront à hauteur de 20% du montant total du séjour des jeunes participants qu'elles auront identifiés (sur la base d'un séjour de 5 jours, et d'un montant total de 500 € par enfant, l'État prendra en charge 400 €).

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle pour l'année 2021 est de 10 000 €.

Le conseil municipal donne, à l'unanimité, son accord pour l'organisation et le financement de ces colos apprenantes pour l'été 2021 dans la limite de l'inscription budgétaire soit 10 000 €.

III.FINANCES

3.1 Convention MOU (Maitrise d'Ouvrage Unique) avec le conseil départemental pour la rue de la poste

Madame le Maire, suite à la poursuite du dossier sur l'aménagement sécuritaire et la mise en accessibilité PMR de la rue de la Poste et de la Loire pour l'accès à la pharmacie, l'accès à la place de la mairie pour se rendre au cabinet médical et aux commerces et la création de 16 places de parking pour réduire la vitesse dans la rue de la poste et d'une place PMR devant la pharmacie, a reçu des plans avec un chiffrage (DCE) du bureau d'étude ORLING, maître d'œuvre.

Le 28 février 2020, le Président du Conseil Départemental de Loir-et-Cher a émis un avis favorable sur le dossier. En effet, il précisait que le projet s'inscrivait dans la continuité des travaux d'aménagement du Centre Bourg et de l'entrée de l'Agglomération côté Onzain et que son objectif était bien d'intégrer moins de gêne aux riverains et d'améliorer les conditions de circulation de l'ensemble des usagers.

Les montant des travaux de voirie (rue de la poste, carrefour du monument aux morts et rue de la Loire) réalisé en enrobé noir sont estimés, selon la phase DCE au mois d'avril 2021 à 88 712 € HT.

Il convient de signer une Convention MOU avec le Conseil Département afin qu'il confie à la commune la réalisation des travaux et qu'il prenne la charge financière de ces travaux de voirie (enrobé).

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'établissement et la signature de la convention MOU avec le Conseil Départemental.

3.2 Décisions modificatives

Madame le Maire explique que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

3.2.1 Modification affectation résultats (inclure les centimes)

Les résultats doivent être repris aux centimes près dans le budget primitif.

Chapitre 001 : 1 022 764.33 €

Compte 1068 (affectation) : 811 622.25 €

3.2.2 Produits de cession

En recettes et dépenses d'investissement :

Chapitre 024 : + 1 000 €

2183 (matériel bureau et informatique) + 1 000 €

En recettes et dépenses de fonctionnement :

775 (cession) : - 1 000 €

63513 (autres impôts) : - 1 000 €

3.2.3 Autre décision modificative

Dépenses de fonctionnement :
6455 (assurance personnel) : + 4 000 €
6226 (honoraires) : - 4 000 €

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ces virements de crédits et décisions modificatives.

3.3 Rectification des taux

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de rectifier pour 0.01 % le taux TFNB des communes déléguées et 0.21/0.22 % le taux TFB des communes déléguées votés lors du conseil municipal du 29 mars 2021.

1. Taxe d'habitation

Le trésorier de Blois demande à ne plus délibérer sur le taux de la taxe d'habitation, puisque les communes ne disposent plus de la compétence pour voter ce taux jusqu'en 2023.

2. Taxe propriétés bâties (TPB)

Des rectifications sont à apporter pour les taux des communes déléguées, les taux sont ainsi modifiés :

- Pour Chouzy-sur-Cisse, le taux appliqué en 2021, est 51.14 % (26.74 + 24.40)
- Pour Coulanges, le taux appliqué en 2021, est 46.43 % (22.03 + 24.40)
- Pour Seillac, le taux appliqué en 2021, est 42.69 % (18.29 + 24.40)

Le taux pour la commune de Valloire-sur-Cisse est 50.29 % (25.89 + 24.40).

3. Taxe propriétés non bâties (TPNB)

Des rectifications sont à apporter pour les taux des communes déléguées

- Pour Chouzy-sur-Cisse, le taux appliqué en 2021, est 45.57 %
- Pour Coulanges, le taux appliqué en 2021 est 40.32 %
- Pour Seillac, le taux appliqué en 2021 est de 41.08 %

Le taux pour la commune de Valloire-sur-Cisse 43.75%.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité, ces rectifications.

IV. PERSONNEL

4.1 Emploi saisonniers

Afin de soutenir les étudiants qui n'ont pas pu bénéficier d'emplois occasionnels pendant la pandémie de la COVID 19, Madame le Maire propose d'offrir quatre emplois saisonniers d'un mois chacun pendant la période estivale 2021. Ces emplois sont réservés aux jeunes étudiants à partir de 16 ans qui habitent Valloire-sur-Cisse. Deux recrutements se feront au sein du service technique et deux autres au sein du service administratif.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création de 4 emplois saisonniers pour la période estivale de 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire



Catherine LHERITIER